



Janvier 2025

N° 207



Sommaire

Inauguration du nouveau siège de la FNAR	<u>2</u>
Cour des comptes : un rapport alarmant sur le financement de la Sécurité sociale	<u>4</u>
Conseil d'administration de la CNSA ; 12.12.2024	<u>4</u>
Actualité du Contrat de partenariat FNAR-MUTUALIA.....	<u>5</u>
Le patient itinérant.....	<u>7</u>
Partenariats : quoi de neuf	<u>8</u>
Retraité, vous aimeriez adhérer à une association membre de la FNAR	<u>9</u>

Discours du Président, Pierre CONTI

Je suis particulièrement fier et heureux de vous accueillir aujourd'hui dans notre nouveau siège !



Outre les membres du Bureau de la FNAR, réunis comme chaque mois, je voudrais d'abord commencer par saluer tous nos invités.

En commençant par nos partenaires d'hier et d'aujourd'hui, la CFR représentée par son Président Pierre ERBS, l'ARP représentée par son Président Alain MILLET, l'ANCR représentée par son Président Philippe DERICBOURG, AGE représentée par Jean-Michel HÔTE, Seniors France dont la Présidente Christine MEYER est excusée ; partenaires, disais-je, qui ont voulu bâtir avec nous cette nouvelle « maison commune » ! Et d'autres associations pourraient nous rejoindre en 2025....

Je poursuis mes salutations par notre hôte et bailleur, l'association AA-ESIEE représentée ce jour par son Vice-Président Flavien LEBARBÉ.

Et je terminerai par ceux que j'appellerai les acteurs du changement, à savoir ceux grâce à qui nous sommes « **ici et maintenant** », à savoir : Patrick LEBARBÉ qui nous a indiqué un chemin à suivre qui n'était pas si évident pour la FNAR ! et Joël MARIAS, qui m'a chuchoté à l'oreille comment suivre ce chemin et comment aborder les problèmes. Et puis Marie-Christine BAZEROLLES et Géraldine JOLY, excusée, de l'entreprise Mouvement Conseil, les AMO (Assistants Maîtres d'Ouvrage), qui ont su mettre en œuvre notre départ du Périscope et notre atterrissage « en douceur » avenue Niel, avec un très grand professionnalisme et beaucoup de conseils très judicieux !

En effet, il faut vous imaginer les réflexions préalables, les prises de décision successives, les recherches en quête du lieu qui nous conviendrait à tous points de vue (localisation et accès, surface, facilité d'installation, etc.), les échanges, voire les palabres avec nos colocataires et partenaires, les démarches multiples et variées et surtout la réalisation elle-même ! Traverser Paris du Sud-Est au Nord-Ouest, croyez-moi, ce n'est pas une mince affaire, même s'il y a des déménageurs costauds (choisis par les AMO !) pour transporter le plus encombrant, mais la préparation – vider les anciens locaux – c'est très loin d'être une mince affaire ! Et que dire de l'emménagement ensuite dans ces nouveaux bureaux où tout doit trouver sa place pour accueillir rapidement les réunions qui se succèdent à une cadence parfois infernale ! où Internet doit être branché et fonctionner le plus rapidement possible ! où l'écran pour la visio doit trouver sa place et être très vite mis en état de marche ! où l'on n'ait plus l'impression de camper, mais d'être installé le plus confortablement du monde, même si nous n'avons pas encore vraiment atteint notre palier de croisière ...

Heureusement pour réaliser toutes ces tâches, il y a les bénévoles ! La FNAR ne serait pas ce qu'elle est sans eux, j'en suis fermement convaincu et le premier à pouvoir en témoigner ! Ils ne sont pas avares de leur temps, capables de se rendre disponibles dès que l'on a besoin d'eux... c'est à croire que leurs journées ont plus de 24 heures et leurs semaines plus de 7 jours ! Sans parler de toutes les cordes à leur arc, de tous leurs talents ! C'est à eux que je voudrais adresser mes plus vifs remerciements, que je voudrais dire un très grand merci aujourd'hui ! N'oublions pas qu'ils ont déjà travaillé à la préparation des 50 ans de la FNAR depuis le début de l'année 2023 au cours d'une quinzaine de réunions et que le rythme s'est bien évidemment fortement accéléré les dernières semaines, sans parler de la pression réelle pendant notre Congrès !

Au fil des Jours

Mais lorsqu'il a fallu, **en plus et en même temps** comme dirait un « autre » Président, préparer, puis réaliser le déménagement et surtout figoler l'installation, ces fameux bénévoles étaient encore et toujours là !

Je leur adresse ici au nom de la FNAR un immense merci ! Un grand merci également de la part des milliers d'adhérents de la FNAR, membres des associations qui la composent, même s'ils n'ont, de loin, pas tous conscience de ce que notre Fédération doit à ces bénévoles tellement généreux !

Pour paraphraser Churchill, puis-je oser dire d'eux : « **Jamais tant de gens n'ont dû autant à si peu** » (Référence : Winston Churchill, le 20 août 1940)

C'est pourquoi, avant de trinquer pour célébrer dignement cette inauguration, je voudrais, au nom de la FNAR, leur témoigner un geste de reconnaissance concret pour leur dévouement en leur remettant un cadeau pour toutes leurs actions !

J'appelle : Françoise Moreux // Jean-Yves Auclair // Alain Laforêt // Régine Feldmann // Joël Marias // Brigitte Lemaire // François Renard // Claire Merckling



Photos : F. MOREUX et J. CHASSAING

Actualités

Cour des comptes : un rapport alarmant sur le financement de la Sécurité Sociale

Comme chaque année, à la même époque la Cour des comptes a rendu public son rapport sur le « la situation financière de la sécurité Sociale ».

Et en 2024, son diagnostic est sans appel : « 2024 est une année de rupture dans la résorption du déficit de la sécurité sociale depuis le pic atteint en 2020 lors de la crise sanitaire », avertissent les rapporteurs.

En 2024, le déficit des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) atteindrait 18 milliards d'euros, soit un dépassement de 7 milliards d'euros par rapport aux prévisions. Les recettes en 2024 ont été moins importantes que prévu (- 6,4 milliards d'euros), en raison d'un marché de l'emploi inerte, qui a orienté à la baisse le montant des cotisations sociales (- 2,9 milliards d'euros).

L'économie française, comme figée dans un hiver sans fin, voit également sa demande intérieure stagner, privant la sécurité sociale des recettes liées à la consommation des ménages. (- 2,2 milliards d'euros de rentrée de TVA).

Du côté des dépenses, la consommation de soins de ville chez les spécialistes a dépassé le budget en 2024 de + 0,4 milliard d'euros, tout comme celle des indemnités journalières (+ 0,4 milliards d'euros), ainsi que les dépenses liées au Covid (+ 0,3 milliards d'euros).

Ainsi sans d'éventuelles mesures correctrices prises dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, le déficit pourrait se creuser en 2025 à hauteur de 28,4 milliards d'euros.

En conclusion, la Cour des comptes affiche son scepticisme sur le long terme : « La trajectoire financière pour la période 2025-2028 se dégrade continûment », note-t-elle, soulignant que les mesures envisagées ne suffiront pas à stabiliser durablement les comptes. En 2028, le déficit atteindra encore 19,9 milliards d'euros, avec une dette sociale accumulée proche de 100 milliards saturant la capacité d'emprunt de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES).

Pour accéder au rapport de la Cour des comptes : [cliquer ici](#) .

Alain Pelc

Conseil d'Administration de la CNSA du 12.12.2024

Le point principal à l'ordre du jour a été le budget initial 2025. Son examen a été réalisé dans un contexte très particulier car, faute de PLFSS, le projet présenté ne comportait qu'une partie du périmètre habituel.

En particulier les dépenses relatives « aux financements des établissements (Ehpad, Ime¹, etc.) » et « aux prestations individuelles (APA², PCH³, etc.) » n'ont pas été

intégrées. Il conviendra donc qu'un nouveau PLFSS soit examiné et adopté dans le courant du 1er trimestre 2025. D'ici là, la loi spéciale adoptée le 11.12.2025 permet d'apporter ces financements, mais dans la limite du budget 2024.

Plusieurs conséquences :

- les + 6 % prévus dans le PLFSS initial ne seront pas répercutés (les retrouvera-t-on dans la version future ? Rien n'est moins sûr...),
- des réformes prévues et très attendues dans ce projet de loi ne pourront pas être appliquées, notamment la fusion pour les Ehpad des tarifs « dépendance » et « soins » avec des financements supplémentaires (cela pourra se faire, mais à enveloppes constantes).

Pour les financements hors Plfss, les montants retenus ont été basés sur les engagements pluriannuels établis lors de la signature de la Cog⁴. À noter la fin du Ségur des investissements pour la rénovation des Ehpad qui passe de 330 M€ par an depuis 3 ans à 145 M€.

Un autre point abordé a été la convention « type » dite de coopération entre les ARS⁵, les Conseils départementaux et les Mdp⁶. Cette convention vise à fluidifier les relations entre ces instances très interdépendantes. Des critiques ont été formulées sur ce constat que ce dispositif, nécessaire en soi, risquait de remplir un grand vide, celui du défaut de gouvernance locale de la politique à laquelle les parties prenantes sont peu associées (cf. les carences de fonctionnement de nombreux CDCA).

Enfin signalons la volonté du CA de la CNSA de travailler en priorité en 2025 dans le cadre d'un groupe de travail dédié sur l'habitat intermédiaire (résidences autonomie, habitat inclusif, accueil familial, etc.). La Fnar fera partie de ce groupe de travail.

Bruno LACHESNAIE,
Administrateur de la CNSA
représentant la FNAR
en remplacement de Christine MEYER.

Ime Institut médico-éducatif
APA Allocation personnalisée d'autonomie
PCH Prestation de compensation du handicap
Cog Convention d'objectifs et de gestion
ARS Agence régionale de santé
Mdph Maison départementale pour les personnes handicapées

FNAR

Actualité du Contrat de partenariat FNAR – MUTUALIA

Deux rappels sont importants :

- *Plusieurs des associations membres de la FNAR bénéficient directement de contrats particuliers auprès de Mutuelles santé, la plupart étant reliés historiquement à l'entreprise dont elles sont issues.*
- *Mais pour les autres Associations, ou lorsque les conditions de la mutuelle « historique » ne conviennent plus, la FNAR a souhaité depuis Janvier 2017 faire bénéficier les adhérents d'un contrat adapté aux revenus et aux risques des retraités dans le cadre d'un contrat collectif de groupe (non obligatoire), cadre permettant aux adhérents de bénéficier d'une mutualisation au sein du groupe des adhérents et de bénéficier de frais de gestion réduits par rapport à une couverture individuelle.*

Ceci permet que notre contrat soit géré selon le principe d'un vrai partenariat avec un comité de pilotage paritaire : FNAR et MUTUALIA.

Pour mieux y associer nos associations, et ce depuis 2024, la Fnar a souhaité ouvrir ce comité en y invitant également des représentants des associations les plus intéressées à l'objet de ce partenariat.

Les avantages de ce partenariat sont réels puisque, nous recherchons d'abord avec la Mutuelle les explications sur les résultats des dépenses par rapport aux cotisations, (souvent déficitaires, mais aussi différenciés selon les niveaux de garantie). Mais nous sommes aussi associés aux modalités d'évolution de l'équilibre financier et donc aux décisions d'adaptation des cotisations. Chaque année, nous faisons valoir des priorités qui nous permettent d'introduire des règles conformes à nos préoccupations de justice, d'équité et de défense du pouvoir d'achat des retraités que nous représentons, en modulant les évolutions tarifaires nécessaires selon des critères adaptés et décidés conjointement avec notre Partenaire.

Pour 2025 nous avons ainsi validé en Bureau FNAR une augmentation moyenne des cotisations de 8.6 %.

Ce taux tient compte des déficits en cours et de l'évolution croissante des restes à charge transférés aux Mutuelles Santé par les décisions législatives.

Toutefois, dans l'application de ce taux moyen, nous avons souhaité tenir compte des caractéristiques des différents niveaux de prestations en cherchant en particulier à rendre plus attractif ce contrat pour les jeunes retraités et en incluant les résultats de chacun des niveaux et le vieillissement de notre population :

Niveau FNAR 100 : augmentation uniforme de 6.5 % pour toutes les tranches d'âge.

Niveau FNAR 150 : augmentation moyenne de 8.6 % avec modulation croissante selon l'âge.

Niveau FNAR 300 : augmentation moyenne de 9.8 % avec modulation croissante selon l'âge.

La FNAR souhaite convaincre ses adhérents que ce contrat remplit bien toutes les conditions nécessaires pour une couverture correcte des soins qui restent à la charge des retraités, après remboursements par la sécurité Sociale.

LA FNAR

Le patient itinérant

Prendre de l'âge rime souvent avec la découverte de maux inédits qui s'ajoutent à ceux déjà bien en place. Chaque médecin traitant, quand on a la chance d'en avoir un, dispose de sa propre liste de collègues spécialistes qu'il recommande à son patient pour approfondir le sujet.

Le dit spécialiste exerce en cabinet ou au sein d'une clinique. De plus en plus souvent la première visite est très tardive, priorité étant donnée aux patients déjà suivis. Souvent pour certaines spécialités on se heurte carrément à plusieurs refus de prendre de nouveaux patients.

Finalement le dit rendez-vous arrive, il est nécessaire de faire des images supplémentaires ou bien d'ajouter des examens plus précis, oui, mais dans un autre établissement qui dispose du matériel adéquat, voire parfois un troisième pour finalement opérer.

Peu à peu le temps s'égrène, le nombre de dossiers déposés dans des établissements différents ou auprès de professionnels divers augmente. Enfin le problème est identifié et soigné après plusieurs mois d'itinérance.

Progressivement le patient doit apprendre à devenir acteur de son parcours car il doit garder à l'esprit deux points de vigilance essentiels :

- est-ce que le nouveau traitement qui s'ajoute n'est pas en discordance avec ce qu'il prend déjà au risque même d'être antagoniste ?
- est-ce que les différentes personnes croisées dans ce parcours ont transmis des informations au médecin traitant et quelles sont-elles ?

Certes il y a Mon Espace Santé dont les performances s'améliorent peu à peu et que commencent enfin à utiliser les hôpitaux, mais l'expérience montre qu'il n'y a rien de plus efficace que le dossier papier personnel, car c'est le seul qui sera complet et utilisable au bon moment étant donné qu'il échappera aux vicissitudes des pannes informatiques et des oublis de plusieurs praticiens.

Encore faut-il que chacun prenne soin de le tenir à jour pour chaque pathologie et que l'aidant attitré sache le trouver rapidement en cas de besoin.

Le rôle de l'aidant est très important, oui mais combien d'urgences acceptent encore sa présence pour détailler la situation quand l'élocution devient difficile à cause du stress ?

Enfin nouvelle visite chez le médecin traitant, peu à peu, l'âge croissant, ce n'est plus tout à fait la routine car il faut explorer avec lui toutes les rencontres intermédiaires faites avec ses divers collègues, s'assurer qu'il a bien reçu tous les résultats et comptes rendus, les lui fournir dans certains cas et récupérer ceux qui nous manquent. Le dossier s'épaissit et il permettra à chaque fois que le praticien consulté puisse se faire une idée des interférences possibles entre les différentes pathologies, car un patient est une entité globale.

Il est des années calmes au sein d'une famille vieillissante, mais on a vite fait de visiter tous les établissements situés autour de chez soi, car ils n'ont pas les mêmes spécialités. Chacun dispose alors d'une portion de notre dossier ! À nous de construire la globalité pour être capable de retracer l'ensemble de notre histoire médicale.

Dans ces circonstances être ou avoir été représentant des usagers (RU) en établissement permet à la fois de mieux gérer sa propre situation et celle de ses proches et de faire connaître aux établissements des situations complexes qu'ils n'imaginent pas.

On évoque souvent ICOPE qui doit permettre de détecter, dès l'âge de 60 ans, les prémices de ce qui pourrait engendrer une perte d'autonomie dans le futur. Tous les 6 mois des tests sont faits et dès qu'un changement survient, la recommandation est d'en faire part à son médecin traitant pour qu'un suivi puisse démarrer et ainsi tenter de ralentir le phénomène.

L'idée est excellente si on a dans le secteur géographique assez de médecins traitants susceptibles d'accepter et de prendre le temps de faire ce suivi. Mais aussi assez de spécialistes accessibles dans des délais raisonnables pour amorcer les premiers examens. Est-ce vraiment possible partout ?

Vieillir le plus longtemps possible en bonne santé s'apprend à titre personnel.

Pour que cela devienne une réalité dans une bonne partie du pays il faut aussi le concours de tous ces bénévoles qui sont représentants des usagers dans les établissements de santé, ou représentants des personnes âgées dans différentes instances ; sans leur appui, leur témoignage et leurs suggestions beaucoup d'améliorations locales ne verraient pas le jour. C'est vérifiable.

Peut-être qu'une bonne résolution pour 2025 serait de se proposer pour occuper les postes proposés par la FNAR afin de venir en aide à tous ceux qui ont envie de pouvoir vieillir dans de meilleures conditions.

Danielle BOIZARD

PARTENARIATS



Le plus grand musée des sciences et des technologies ouvre grandes ses portes aux associations membres de la FNAR, grâce à notre nouveau partenariat avec la **Cité des sciences et de l'industrie** à Paris, qui permet l'achat de billets en nombre à prix réduits. Pensez à organiser des visites en groupes !

Deux exemples d'expositions temporaires actuellement à l'affiche :

- **Grotte Chauvet, l'aventure scientifique**, invite à une plongée dans ce joyau de l'art pariétal, découvert il y a 30 ans et inscrit au patrimoine de l'humanité depuis 10 ans. Les visiteurs, petits et grands, découvriront la réalité et les coulisses du travail des chercheurs à l'œuvre pour mieux la comprendre. Jusqu'au 31 mai 2025.
- **Silence** offre une expérience de visite intimiste, proche de l'introspection, invitant à une réflexion sur notre rapport ambivalent au silence et au bruit, deux phénomènes indissociables de notre quotidien. Une déambulation acoustique immersive, au cours de laquelle le visiteur devient le chef d'orchestre de sa propre visite. Jusqu'au 31 août 2025.

Référence : VP-08 dans l'onglet Avantages-Adhérents de notre site www.fnar.info

F. MOREUX, Responsable des Partenariats à la FNAR
partenariat@fnar.info

A... comme ASSOCIATIONS

Vous êtes retraité et aimeriez adhérer à une association membre de la FNAR

Plusieurs associations, membres de la FNAR, ont modifié leurs statuts de manière à pouvoir inscrire parmi leurs membres des particuliers retraités qui n'ont pas exercé leur activité professionnelle dans les sociétés auxquelles ces associations sont rattachées : il s'agit de

ACS Seniors, l'Amicale NCR France, INITIATIV'Retraite, L'ARAF

ainsi que depuis fort longtemps l'association **Seniors France** qui accueille des individuels.

Pour profiter de cet avantage et rejoindre les nombreux membres de ces associations, il vous suffit d'aller sur la page d'accueil du site de la FNAR www.fnar.info/ et de cliquer sur le bouton :



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© Nicky de Pixabay

Bonne et heureuse année !

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR – 19 avenue Niel - 75017 PARIS

Prochaine parution
le 8 février 2025